

# COMMUNE DE VILLY

## Compte Rendu de la séance de Conseil Municipal du 26 mai 2017

**Présents** : Mmes Jacqueline FROMONOT, Andrée POITOUT,  
**MM** François BACHELIER, Joël CANTON, Jean Marie FROMONOT, Bernard  
LECUILLER, Patrick VAILLANT.

**Absents excusés** : Jacqueline ZELIOLI, Bruno GERMANEAU

**Absents** : Karine TUPINIER, Vincent TUPINIER

*La séance est ouverte à 20 heures*

### **1) Compte rendu de la séance du 93 avril 2017**

Approuvé à l'unanimité

### **2) Délibération CLECT**

Une partie de la taxe d'habitation est encaissée par la Communauté de Communes qui doit la reverser ensuite à la commune. Montant concerné : 10 484 €. Le Conseil prend une délibération pour entériner ce procédé, qui de toute façon est rendu obligatoire par la loi.

### **3) RODP (Redevance pour occupation du domaine public)**

Une délibération est prise pour recevoir les redevances 2017 suivantes :

- Electricité : 200 €
- Gaz : 135, 96 €
- Téléphone : 297, 66 €

### **4) Passage PIGE**

Une délibération est prise pour acceptation du don en vue de la rédaction de l'acte administratif.

### **5) Parc éolien**

Dans le cadre d'une enquête publique avec obligation d'affichage, la commune doit délibérer en tant que commune limitrophe sur la demande d'installation des parcs de de Beines/Venoy et Bleigny le Carreau/Lignorelles.

Après débat, le Conseil prend une délibération pour indiquer que la commune de Villy ne se sent pas concernée par ce dossier.

### **6) SDIS (Service Départemental Incendie et Secours)**

La somme due en 2016 par la commune d'un montant de 5 390 € est prélevée d'office en 12 mensualités. En 2017, la convention n'ayant pas été signée avant la date butoir du 25 avril, la somme sera prélevée en une seule fois.

De plus, suite aux montants revus à la baisse des villes d'Auxerre et Sens, notre commune devra s'acquitter en 2017 d'un supplément de 1331, 55 € soit un total de 6 721, 88. €.

Le Maire va demander une dérogation permettant de régler mensuellement.

## 7) Questions diverses

**Chasse :** la fédération a envoyé un courrier expliquant que l'abandon par plusieurs propriétaires de leurs droits à d'autres chasseurs au détriment de la chasse communalisée rendait le territoire « *inchassable* »

Affaire à suivre...

**Elections législatives des 11 et 18 juin :** le tableau des permanences est établi.

**Assainissement Leroux :** Le devis de branchement se monte à 1 230 €. La taxe de raccordement se monte à 690 €. Le Maire propose que la commune fasse l'avance du branchement assorti d'un échéancier de remboursement par mensualités. Le montant de ces mensualités sera convenu avec le signataire de l'échéancier.

La taxe de raccordement reste à la charge du demandeur.

**Doléance Luc Nolet :** le fossé communal longeant sa propriété étant rempli de cailloux, les eaux pluviales inondent son terrain. Le service travaux de la Communauté de communes va être contacté pour faire le nécessaire.

**Eclairage public :** La facture annuelle s'élève à 2 500 €. Dans le cadre d'économies budgétaires, il est décidé de couper l'éclairage public la nuit pendant la période estivale. Un point sera fait à la rentrée, et des pistes d'horaires seront étudiées.

**Logement communal :** l'huissier va encore être relancé une nouvelle fois pour permettre l'accès aux locaux.

**Cimetière :** Le coût des travaux est estimé à environ 10 000 €. Le Maire a fait des demandes de subventions auprès du conseil départemental et des parlementaires.

**Place St Vincent :** l'ensemble table/bancs près du terrain de boules (sous le catalpa) étant fortement dégradé, il va être remplacé.

**Nuisances sonores :** un courrier va être adressé aux propriétaires de chiens qui gênent le voisinage par leurs aboiements incessants.

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h 15.*